

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur David ! Monsieur Royer parce que M. David a renoncé par sagesse !

M. ROYER François : C'est moi qui vais vous rendre grognon maintenant !

M. LE MAIRE : Il a vu les vœux du 6^e, il a dit « dans le fond, on va laisser passer le tour ! »

M. ROYER François : Voilà. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, après la halle d'athlétisme de la Duchère, il s'agit de dénommer cette fois un groupe scolaire, avec une forme, plus exactement une méthode, si l'on peut parler de méthode, qui ne nous satisfait pas.

La dénomination de nos rues et édifices publics ne peut être considérée comme un simple acte administratif. C'est au contraire un acte d'importance parce qu'il marque la toponymie urbaine, les noms, une fois attribués étant censés rester quand même, pour de nombreuses années.

Dénommer, c'est en effet, rendre hommage aux personnes dignes de perdurer dans la mémoire collective. C'est donc faire le choix entre des personnalités aux parcours professionnels, aux engagements associatifs ou aux engagements idéologiques forts et singuliers. C'est faire une sélection et par conséquent, mettre à l'écart d'autres noms.

La compétence en revient au Conseil municipal. Il n'existe aucune réglementation générale ou nationale en la matière. Chaque commune peut agir selon des règles propres qu'elle se fixe librement.

Et c'est là que le bât blesse depuis trop longtemps. Vous n'avez pas su ou pas voulu définir une méthode partagée. Chaque fois, vous décidez unilatéralement, alors que les élus d'arrondissement, les utilisateurs, les conseils de quartier ou les associations font force de propositions. Ce groupe scolaire en est une nouvelle illustration. Vous attribuez une dénomination alors que les travaux ne sont pas terminés et sans égard pour les familles et la communauté éducative qui va occuper ce lieu et qui n'aura pas eu de mot à dire.

J'ajoute qu'il est difficile de penser que vos choix de dénomination relèvent de l'objectivité la plus totale. Non pas du tout, ils reposent sur des considérations partisans avec une répartition bien

calculée de noms à attribuer, selon les sensibilités politiques de votre Majorité. Vos choix n'obéissent qu'à des fins d'affirmation idéologique.

La dénomination de nos rues et édifices publics ne doit pas être l'otage de ces considérations. Nous vous demandons de définir une vraie méthode pour aboutir à des choix partagés et concertés, dans le cadre d'une commission ad hoc, par exemple.

Dans cette attente, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne réponds pas à M. Royer sur la méthode, mon Collègue Jean-Louis Touraine, directement interpellé s'en chargera.

J'interviens au nom de tous les groupes de la Majorité.

Je veux souligner le plaisir et la fierté que nous éprouvons à donner le nom de Germaine Tillion à une école de Lyon.

Germaine Tillion illustre un parcours de vie incroyable d'intelligence, de cohérence et de courage. Décédée dans sa 101^e année, elle a traversé le XX^e siècle en participant à toutes ses aventures et ses horreurs, mais aussi à ses combats les plus nobles contre toutes les formes d'oppression.

Elle participe aux aventures intellectuelles du XX^e siècle puisqu'elle a été une pionnière de l'ethnologie, s'immergeant pendant 6 ans dans les Aurès, à une époque dans les années 1930, où les femmes n'étaient pas nombreuses à voyager seules, et encore moins nombreuses à faire de savantes recherches. Elle deviendra directrice de recherche à l'École pratique des hautes études. Elle retournera souvent en mission en Afrique du Nord. Elle écrira de nombreux livres. Elle se penchera aussi sur la vie des femmes qu'elle résume dans cette phrase pour partie d'actualité, elle écrit dans les années 50 : « A notre époque de décolonisation généralisée, l'immense monde féminin reste à bien des égards encore colonisé ». Elle veut comprendre, mais aussi aider ceux qu'elle rencontre, elle est une savante et une militante.

Elle va donc s'engager physiquement et moralement sur les moments les plus sombres de l'histoire du 20^e siècle :

- Pendant la Seconde Guerre Mondiale, elle est une résistante de la première heure dans le célèbre réseau de résistance du Musée de l'Homme ; après les premières arrestations dans le Réseau, elle en devient la cheffe de l'été 1941 à son arrestation l'été 1942, et l'on imagine que cela représente un engagement total. Elle est déportée à Ravensbrück. Elle survit en restant ethnologue même au camp ; elle observe le fonctionnement du camp ; elle pense que comprendre une oppression

permet de mieux lui résister ; elle devient historienne de la Résistance et de la déportation après son retour du camp.

- Pendant la Guerre froide, elle dénonce dès 1951 l'existence des goulags en URSS, elle qui était une sympathisante de longue date du parti communiste ; mais elle était une femme libre et elle ne pouvait accepter que l'idéal communiste soit trahi par des atteintes à la liberté pour laquelle elle avait lutté.

- Pendant la guerre d'Algérie, elle est mandatée en 1954 par les gouvernements français successifs pour étudier la situation. Elle découvre la paupérisation de la population algérienne ; elle crée alors des centres sociaux pour les paysans déracinés de leurs terres ; elle dénonce les tortures commises par l'armée française, mais aussi le terrorisme pratiqué par des combattants algériens ; et elle obtient même du FLN pendant quelques semaines l'arrêt des attentats. Elle reconnaît le droit à la résistance aux combattants algériens cherchant à libérer leur pays, mais elle veut la fin de la guerre et la fin des violences dans les deux camps. Elle prendra aussi la défense des Harkis et des Pieds-noirs quand ils souffrent de leur exil, elle est toujours du côté des gens qui souffrent. Sa liberté d'esprit lui vaut des incompréhensions et des inimitiés.

Vous voyez, Monsieur Royer, qu'on est loin de parler d'une femme partisane et intransigeante.

Un aspect extraordinaire aussi de la vie de Germaine Tillion est l'écriture d'une opérette : « Verfügbar aux enfers » à Ravensbrück. Une opérette dans un camp de la mort ! Le terme « Verfügbar » désigne les prisonnières corvéables à merci, les plus maltraitées car elles refusent de travailler pour les nazis, ce qui est le choix de Germaine Tillion. Elle expliquera : « *J'ai écrit cette opérette, une chose comique, parce que je pense que le rire, même dans les situations les plus tragiques est un élément revivifiant. On peut rire jusqu'à la dernière minute* ».

Et pourtant, elle dira aussi : « *Si j'ai survécu à Ravensbrück, je le dois d'abord et à coup sûr au hasard, ensuite à la colère, à la volonté de dévoiler ces crimes, et enfin à une coalition de l'amitié car j'avais perdu l'envie de vivre* ». On voit dans cette confidence, combien Germaine Tillion peut être émouvante, héroïne par ses actes, mais aussi humaine avec toutes ses fragilités surmontées par la force de ses convictions.

Elle est une des 5 femmes décorée de la Grand Croix de la Légion d'Honneur.

Germaine Tillion illustre donc la force de l'esprit humain, la force de l'esprit de résistance, la force d'une femme libre, une femme à la fois indépendante et engagée. Elle disait : « *Je pense de toutes mes forces que la justice et la vérité comptent plus que n'importe quel intérêt politique* ».

Je suis sûre que les enfants, les parents et le personnel de l'école Germaine Tillion seront fiers de travailler dans une école se référant à une telle femme dont la vie permet de beaucoup apprendre sur la vie politique, sur l'Histoire, sur l'Humanité.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Monsieur Touraine, sur la forme....

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, je voudrais dire en réponse à M. Royer, qu'il a pu voir qu'il ne s'agissait pas là, d'un choix partisan et il en va de même pour les autres arrondissements. Je vous rappelle mon courrier à M. le Maire du 2^e arrondissement, en date du 12 octobre dernier dans lequel je lui indiquais les propositions formulées mais également la possibilité pour lui de faire certaines propositions additionnelles, montrant bien ce désir de concertation. Il y avait 21 concertations envisagées, sur ces 21, 8 étaient en attente de proposition, 5 étaient des noms d'usage définis par les gens du quartier, tels que les Mariniers, les Docks, la Capitainerie, donc des noms déjà établis et que nous formalisions simplement pour que les habitants de ces quartiers retrouvent des espaces qu'ils connaissent bien et 8 étaient des noms propres couvrant l'ensemble des activités et des types de personnalités puisque cela incluait le pont Raymond Barre, le jardin Gabriel Rosset ou le jardin aquatique Jean Couty, du nom du peintre que tout le monde connaît et admire à Lyon.

Je crois que la méthode a déjà été énoncée, le débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises, la méthode est la suivante : il n'y a pas ni une personne, que ce soit le Maire de Lyon ou le Maire d'arrondissement, il n'y a pas un groupe unique que ce soit le conseil de quartier ou un autre groupe qui définit isolément et à lui seul les noms retenus. C'est un ensemble de personnes qui formule des propositions à partir desquelles on essaie de trouver le meilleur équilibre possible, de sorte que soient représentées toutes les personnalités variées que la Ville de Lyon veut honorer et que soient entendus les désirs des habitants, lesquels veulent parfois garder un nom d'usage à un certain lieu pour maintenir cette vision patrimoniale, historique de la Ville.

Voilà, je crois qu'on continuera avec cette méthode, puisqu'elle satisfait tous les arrondissements de Lyon, sauf peut-être le 2^e. Elle permet à chacun, y compris aux élus du 2^e arrondissement, de formuler et de voir retenues certaines de leurs propositions.

M. LE MAIRE : Si vous avez des propositions à formuler, remettez-les moi à la fin du Conseil et je les examinerai.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu. Mmes d'Anglejan
et de Lavernée ont voté contre.)

(Adopté.)